



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 38

Mis en ligne le : **22 OCT. 2024**

L'an deux-mille vingt-quatre et le dix-sept du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents :

M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - Mme CUILLIÈRE - M. GARDIOL - M. PORTE - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme BERTHOLLAZ - Mme ROVARINO - M. MATHON - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI - M. SAHRAOUI - M. LICCIA - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - Mme PIOMBINO - M. LARLET - M. WAHARTE

Pouvoirs :

Mme NERSESSIAN à Mme CZURKA - M. OULIE à M. MERSALI - Mme ATTAF à M. AMAR - Mme ROSADONI à M. PIQUET - Mme CHAUVIN à Mme MICHEL - M. JESNE à M. PORTE - M. DE SOUZA à Mme HAMOU-THERREY - M. BOCCIA à M. ALLIOTTE

Absents : M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

FOYER DES ANCIENS - MODIFICATION DESIGNATION DES MEMBRES - ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION 20-97

N° Acte : 5.3

Délibération n°24-155

L'association du Foyer des anciens a pour but de regrouper les « anciens » de Vitrolles, afin de leur permettre de créer ou de resserrer des liens d'amitiés dans un cadre agréable et confortable.

Considérant que la Municipalité souhaite modifier les représentants de la commune au sein du Foyer des anciens,

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver la désignation des membres représentants la commune au sein du Foyer des anciens comme suit :

2 Membres titulaires : Mme DESCLOUX - M. AMAR

2 Membres suppléants : M. PIQUET - M. RENAUDIN

LE CONSEIL MUNICIPAL

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Entendu l'exposé de son président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

DESIGNE au titre des représentants de la commune au sein du Foyer des anciens :

2 Membres titulaires : Mme DESCLOUX – M. AMAR

2 Membres suppléants : M. PIQUET – M. RENAUDIN

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 21/10/2024

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE

